

### Procès-verbal de la séance du 3 juin 2023

**Le trois juin deux-mille-vingt-trois à onze heures**, les délégués auprès du **Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire de GY**, dûment élus par les conseils municipaux ou communautaires des communes ou communautés de communes membres, se sont réunis à GY sur la convocation qui leur a été adressée par Christelle CLEMENT, Présidente.

Étaient présents les délégués suivants :

Commune ou Communauté de Communes	NOM du titulaire	PRENOM du titulaire	Présent	Suppléant ou procuration
ANGIREY	BILLOTTE	MURIEL		
BUCEY LES GY	BALLIVET	JACQUES		
BUCEY LES GY	LACOUR	CÉLINE	x	
BUCEY LES GY	GROSJEAN	VIRGINIE		<i>Procuration à Céline Lacour</i>
CHOYE	BOUTTEMY	GUILLAUME		<i>Procuration à Anna Moretti</i>
CHOYE	MILLOT	EMILIE	x	
CHOYE	MORETTI	ANNA	x	
CITEY	REVERCHON	DELPHINE		
GY	CLEMENT	CHRISTELLE	x	
GY	MERIQUE	DAVID	x	
GY	BIGOT	MICHELE	x	
IGNY	MUSARD	SOPHIE		<i>Procuration à Nathalie Demoly</i>
IGNY	DEMOLY	NATHALIE	x	
LA CHAPELLE SAINT QUILLAIN	JEAN	GUILLAUME	x	
SAINTE-REINE	GRESPLAN	ANGELIQUE		
VANTOUX ET LONGEVILLE	RIVET	LAURENT	x	
VELLECLAIRE	BAUDIER	EMMANUEL	x	<i>Suppléante Emilie Gauthier</i>
VELLEFREY ET VELLEFRANGE	JEUNOT	DENIS	x	<i>Suppléant Olivier Jeunot</i>
VELLEMOZ	DE SY	JACQUES		<i>Procuration à Guillaume Jean</i>
VELLOREILLE LES CHOYE	MARTIN	PHILIPPE		
VILLEFRANCON	MONNIN	SYLVIE		
VILLERS CHEMIN ET MONT LES ETRELLES	BILLOTTE	FRANCIS	x	Suppléant Mickaël Girardey
CC Val Marnaysien	CUINET	CATHERINE	x	
CC Val Marnaysien	BRAICHOTTE	JEAN-PIERRE		

*Quorum : le quorum fixé à treize membres présents est atteint.*

*Rappel de l'ordre du jour :*

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2023
- Compte-rendu des décisions prises par la Présidente sur délégation du Conseil Syndical
- Remboursement anticipé du prêt relais
- Convention avec l'Ecole Jeanne d'Arc
- Avenant(s) au marché de travaux d'extension du pôle éducatif
- Équipement mobilier des nouvelles classes
- Devis de réparation des panneaux photovoltaïques suite à incendie
- Réalisation d'une clôture pour agrandissement des cours

*Demande d'ajout du point suivant à l'ordre du jour : demande de subvention pour l'acquisition de mobilier pour les nouvelles classes de maternelle. Demande d'ajout acceptée à l'unanimité.*

**Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2023**

*Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Accepté à l'unanimité*

**Compte-rendu des décisions prises par la Présidente sur délégation du Conseil Syndical**

*Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 1<sup>er</sup> août 2020 portant délégations du Conseil Syndical au Président,*

*Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des décisions prises en vertu de cet article, à chacune des réunions obligatoires du conseil syndical,*

**Numéro : 2023-1**

**Date : 16/05/2023**

**Objet : acquisition de matériel électro-ménager pour le pôle éducatif**

Acceptation et signature du devis JAVEL BARBIZIER n°106023442 d'un montant de 9 238,55 €HT, soit 11 086,26 €TTC.

**Numéro : 2023-2**

**Date : 16/05/2023**

**Objet : démontage centrale photovoltaïque suite à incendie au pôle éducatif**

Acceptation et signature du devis SCED n°7993 du 21/12/2022 d'un montant de 6 633,37 €HT, soit 7 960,04 €TTC.

**Remboursement anticipé du prêt relais**

*Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Accepté à l'unanimité*

Madame la Présidente rappelle le prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole de Bourgogne Franche-Comté en 2022 dans le cadre des travaux d'extension du pôle éducatif, d'un montant de 800 000€. Elle explique que le remboursement intégral de ce capital devrait s'effectuer en mai 2024. Elle propose d'effectuer un remboursement partiel anticipé du capital d'un montant de 300 000 euros suite au versement des premiers acomptes de subvention et en raison de la flambée des taux d'intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Accepte le remboursement partiel anticipé à hauteur de 300 000,00 euros du prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole de Bourgogne Franche-Comté – Prêt n°00001687953 ;

-Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget du présent exercice ;

-Autorise Madame la Présidente à signer tous documents correspondants.

**Délibération générale - Remboursement anticipé du prêt relais**

*Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Accepté à l'unanimité*

Madame la Présidente rappelle le prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole de Bourgogne Franche-Comté en 2022 dans le cadre des travaux d'extension du pôle éducatif, d'un montant de 800 000€. Elle explique que le remboursement intégral de ce capital devrait s'effectuer en mai 2024.

Elle propose d'effectuer des remboursements partiels anticipés du capital au fur et à mesure de l'encaissement des acomptes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Accepte d'effectuer des remboursements partiels anticipés du capital du prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole de Bourgogne Franche-Comté – Prêt n°00001687953 au fur et à mesure de l'encaissement des acomptes de subvention ;

-Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget du présent exercice ;

-Autorise Madame la Présidente à signer tous documents correspondants.

#### **Convention avec l'Ecole Jeanne d'Arc 2023-2025**

Pour :10 Contre :1 Abstention :6 *Accepté à la majorité*

Madame la Présidente rappelle la délibération du 7 mars 2020 et la convention de forfait intercommunal conclue pour la période 2020-2022 avec l'Ecole Jeanne d'Arc. Celle-ci étant arrivée à échéance, elle propose de la renouveler et de revoir le montant de la participation versée à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Accepte le versement d'une subvention de fonctionnement à l'OGEC Jeanne d'Arc ;

-Fixe le montant forfaitaire annuel de la participation à 258,00 euros par élève de l'élémentaire et 1021,00 euros par élève de maternelle scolarisés à l'école Jeanne d'Arc. Ce montant forfaitaire sera réexaminé chaque année et fera l'objet d'un réajustement si nécessaire par le biais d'un avenant ;

-Autorise Madame la Présidente à signer la convention pour la période 2023-2025 et tous les documents s'y rapportant.

#### **Avenants au marché de travaux d'extension du pôle éducatif**

Pour :17 Contre :0 Abstention : 0 *Accepté à l'unanimité*

Madame la Présidente fait un point sur l'avancement des travaux d'extension du pôle éducatif et de l'accueil périscolaire. Elle rappelle les marchés de travaux conclus et explique la nécessité de conclure des avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Approuve la signature des avenants aux marchés de travaux suivants :

##### **Titulaire : SAS EMJ**

##### **Lot : 11 ELECTRICITE CF**

Montant initial :	55 565,15 euros HT soit 66 678,18 euros TTC
Avenant n°1 en plus-value :	+ 698,80 euros HT soit 838,56 euros TTC
Montant total :	56 263,95 euros HT soit 67 516,74 euros TTC

##### **Titulaire : SARL DADEAU**

##### **Lot : 5 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM**

Montant initial :	89 924,00 euros HT soit 107 908,80 euros TTC
Avenant n°1 en moins-value :	-1 100,00 euros HT soit - 1320,00 euros TTC
Montant total :	88 824,00 euros HT soit 106 588,80 euros TTC

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du présent exercice ;

-Autorise Madame la Présidente à signer les avenants et tous les documents s'y rapportant.

#### **Équipement mobilier des nouvelles classes de maternelle – demande de subvention**

Pour :17 Contre :0 Abstention : 0 *Accepté à l'unanimité*

Madame la Présidente présente le projet de fourniture de mobilier afin d'équiper les nouvelles classes de maternelle suite aux travaux d'extension du pôle éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Approuve le projet de fourniture de mobilier afin d'équiper les nouvelles classes de maternelle suite aux travaux d'extension du pôle éducatif et le plan de financement qui s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Fourniture de mobilier	11 252,97 €	Subvention Département de la Haute-Saône (20%)	2 250,60 €
		Autofinancement (80%)	9 002,37 €
Total	11 252,97 €	Total	11 252,97 €

-Autorise Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Saône ;

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget;

-Autorise Madame la Présidente à signer tous documents correspondants.

### **Équipement mobilier des nouvelles classes-choix de d'entreprise**

*Pour :17 Contre :0 Abstention : 0 Accepté à l'unanimité*

Madame la Présidente présente le devis de la société Jeanneret pour la fourniture de mobilier afin d'équiper les nouvelles classes suite aux travaux d'extension du pôle éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Accepte le devis de la société Jeanneret d'un montant de 20 303,08 euros HT soit 24 363,70 euros TTC ;

-Autorise Madame la Présidente à signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

### **Devis de réparation des panneaux photovoltaïques suite à incendie**

*Pour :17 Contre :0 Abstention : 0 Accepté à l'unanimité*

Madame la Présidente rappelle l'incendie survenu au pôle éducatif le 09/07/2022 au niveau des panneaux photovoltaïques en toiture. Elle explique que des travaux urgents ont été effectués afin de mettre en sécurité le chantier.

Dès lors il convient de signer les devis de réparation suivants :

- Société SCED : 18 982,10 €HT soit 22 778,52 €TTC
- Société SFCA : 21 006,00 €HT soit 25 207,20 €TTC
- Société VERDOT : 16 400,00 €HT soit 19 680,00 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Accepte la signature des devis de réparation présentés ;

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

-Autorise la Présidente à signer les devis et tous les documents s'y rapportant.

### **Réalisation d'une clôture pour agrandissement des cours**

*Pour :17 Contre :0 Abstention : 0 Accepté à l'unanimité*

Madame la Présidente rappelle le projet d'agrandissement des cours du pôle éducatif et présente le devis de la SAS Velet d'un montant de 12 880,00 euros HT soit 15 456,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Valide le projet d'agrandissement des cours du pôle éducatif;

-Accepte le devis de la SAS Velet d'un montant de 12 880,00 euros HT soit 15 456,00 euros TTC;

-Autorise Madame la Présidente à signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

**Assurance dommage-ouvrages- travaux d'extension du pôle éducatif et périscolaire**

Pour :17 Contre :0 Abstention : 0 Accepté à l'unanimité

Madame la Présidente rappelle la délibération du 27 mars 2021 relative à l'assurance dommage-ouvrages des travaux d'extension du pôle éducatif et de l'accueil périscolaire. Elle explique que le montant définitif s'élève 14 652,48 €HT soit 15 977,10 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

-Approuve la souscription d'une assurance dommage-ouvrages pour les travaux d'extension du pôle éducatif et de l'accueil périscolaire dont le montant définitif s'élève 14 652,48 €HT soit 15 977,10 €TTC ;

-Autorise Madame la Présidente à signer le contrat et tous les documents correspondants.

**Questions diverses**

Transport des élèves de Bucey-lès-Gy à la rentrée de septembre 2023

La Présidente,  
Christelle CLEMENT.

Le Secrétaire de séance,  
Emilie GAUTHIER.

